



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Chiffres de la sécurité routière en Isère

Question écrite n° 25331

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge M. le ministre de l'intérieur sur le bilan sécurité routière dans le département de l'Isère. Depuis le début de l'année, 71 personnes sont décédées sur les routes du département, soit une hausse de + 36,5 % par rapport à la même période en 2018. Ce bilan provisoire des accidents de la route continue à être extrêmement préoccupant et le préfet appelle régulièrement tous les usagers de la route à davantage de vigilance et au respect du code de la route. Les sanctions de rétroactions administratives des permis les plus sévères seront appliquées en cas d'infraction. Les opérations de contrôles déjà renforcées, continuent d'être prioritaires par les services de l'État. Mais malgré la mise en place d'une politique de tolérance zéro, les chiffres sont alarmants et plus élevés que sur le territoire national. Elle lui demande comment le Gouvernement compte prendre en compte ces résultats inquiétants afin d'y remédier.

Texte de la réponse

Malgré la mise en place d'une politique de tolérance zéro, l'accidentalité et la mortalité sur les routes du département de l'Isère restent plus élevées que sur le territoire national. Afin d'enrayer ce phénomène, le préfet appelle régulièrement les usagers de la route à davantage de vigilance et au respect du code de la route. Par ailleurs, l'action répressive portée par les forces de sécurité s'est considérablement intensifiée. Une attention particulière a été portée sur les conducteurs de deux-roues motorisés, fortement représentés dans les accidents mortels, et sur le dépassement de la vitesse maximale autorisée, cause principale de ces accidents. Cette action a été complétée par de nombreuses opérations de communication dans les médias locaux et d'actions préventives sous l'autorité du préfet. Enfin, en relation avec les élus locaux, les services de la préfecture viennent de finaliser le document général d'orientation en matière de sécurité routière pour le département de l'Isère. La mobilisation de tous, notamment des élus et de leurs services autour des objectifs fixés contribuera à la réduction de l'accidentalité et de la mortalité routière. Il s'agit là d'actions que les services de l'Etat et ses représentants conduisent dans chaque département, qui contribuent à la réduction de la mortalité routière que nous constatons au plan national.

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25331

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10874

Réponse publiée au JO le : [4 février 2020](#), page 874